

Braccio, Nadia

De: Gladys Plante [plantegladys@gmail.com]
Envoyé: 20 juin 2014 20:35
À: Greffe
Objet: Objet : à verser au dossier R-3854-2013 phase 2 (observations)

À Régie de l'énergie,

Objet : À verser au dossier R-3854-2013 phase 2 (observations)

J'ai été estomaquée quand j'ai lu que la Régie avait autorisée les phases 2 et 3 du déploiement à Hydro Québec. Des gens se sont levés : des scientifiques, des experts indépendants, des personnes électro-sensibles, et VOS citoyens, des êtres Humains, pour sonner l'alarme et aucun d'eux n'a été entendu!

À l'ère où nous vivons, nous en sommes à un tournant majeur qui affectera l'ensemble de la population mondiale. Une prise de conscience toute aussi importante que les enjeux sur environnement, l'utilisation d'OGM dans l'alimentation, etc., celle de s'exposer aux ondes électromagnétiques entre autre, par la prolifération de la technologie du sans fil (Wi Fi)

Ça m'attriste de constater, impuissante, qu'on laisse entrer dans notre belle société un tel poison! (*Classement 2B cancérigène* pour l'homme par l'OMS. http://www.iarc.fr/fr/media-centre/pr/2011/pdfs/pr208_F.pdf)

Ça m'attriste que la priorité de la société n'est plus de fournir un environnement sain, de la nourriture et un abri pour tous, mais maintenant de défendre les intérêts de l'Industrie. (*L.R.Q., Chapitre Q-2, Loi sur la qualité de l'environnement* CHAPITRE I, SECTION IV, Article 20. Complémentaire SECTION I - DÉFINITION de «contaminant» : «rayonnement» = *toute transmission d'énergie sous forme de particules ou d'ondes électromagnétiques avec ou sans production d'ions lors du passage à travers la matière*).

Ça me peine de constater que certaines décisions nourrissent l'écart qui de plus en plus, divise notre société en deux classes distinctes : les riches et les pauvres. La classe moyenne étant vouée à l'extinction.

Mes observations vont donc en ce sens... Si vous permettez à Hydro Québec lors des prochaines audiences de pénaliser ses clients avec les frais exigés pour l'option de retrait (soit le désir d'avoir un compteur NC), vous contribuerez à nourrir cet écart.

Je terminerai en vous posant quatre questions...

Justifiez-moi pourquoi qu'en optant pour le compteur non-communicant, nous devrions payer pour des frais d'installation alors que peut importe notre décision, Hydro devra passer chez nous QUAND MÊME, DE TOUTE FAÇON, pour installer UN AUTRE compteur qu'il soit à RF ou NC ?

Expliquez-moi qu'il ne s'agit pas ici de manipulation dissuasive de la part d'Hydro Québec pour résigner les gens qui n'ont pas les moyens de payer, à « accepter » un compteur émetteur de radiofréquence? Vous êtes pourtant conscient que des gens ne sont déjà plus en mesure de payer ! Sans compter que la population devra déjà assumer une augmentation significative de 10 à 25 % pour le changement d'un compteur électromécanique par un compteur de type numérique.

Pour les frais de relève : justifiez-moi le montant exigé par Hydro Québec alors qu'il n'en coûte que 1.75\$ pour la relève ? Et quand allez-vous créditer ces frais aux gens qui sont maintenant munis d'un compteur communicant ?

http://publicsde.regie-energie.qc.ca/projets/52/DocPrj/R-3788-2012-A-0030-DEC-DEC-2012_10_05.pdf (Note 205 page 45)

Je fais donc appelle à votre sens logique et avant tout, à votre conscience humaine...

Une citoyenne engagée,

Gladys Plante